



## GALERE AU SAMIE (LA SUITE...)

Le CHSCT réuni le 7 décembre 2016 a **dénoncé à l'unanimité les conditions d'accueil des enfants migrants au REMM.**

Malgré cela **la direction reste inflexible** et annonce qu'il n'y aura **pas de changement** à court terme. Les moyens alloués pour la prise en charge de ces jeunes seront les mêmes que pour 2016, alors même que le nombre d'accueil d'enfants migrants ne cesse d'augmenter. La direction renvoie la responsabilité des moyens alloués aux élus du conseil département. Lors du CHSCT la direction nous annonce qu'il faudra s'occuper des enfants migrant au sein du REMM comme on gère une crise humanitaire, c'est à dire assurer seulement la mise à l'abri et leur fournir un repas.

C'est intolérable pour un service de protection de l'enfance en France !!!... **Et contraire à l'article 1 de la Charte des droits de l'enfant affiché dans toutes les unités du REMM !!!**

Bien que le site de Pinchard ait été ouvert pour permettre l'accueil en journée, à ce jour, **la situation des jeunes migrants pris en charge en Meurthe et Moselle mais aussi les conditions de travail du personnel** qui l'encadre **restent critiques.**

Nous dénonçons à nouveau **la discrimination qui est faite envers les enfants migrants étrangers.**

**Les enfants migrants étrangers n'ont pas les mêmes droits que les autres enfants accueillis du REMM:** pas de lieux d'accueil adapté en journée, en soirée et la nuit, pas de budget vêture. En semaine, seuls 3 éducateurs sont présents la journée pour encadrer plus de 50 jeunes, ils ne sont plus que deux le week-end. Quant au travail de nuit, un seul agent assure la sécurité des jeunes en hôtel. Pour la prise en charge de nuit, le constat est le même.

Dans ces conditions, les enfants migrants ne bénéficient pas du même accompagnement éducatif, du même accompagnement scolaire, du même accompagnement périscolaire, du même accompagnement médical, du même accompagnement à l'accès aux loisirs que les enfants non migrants accueillis au sein du REMM

Alors même que plus de 10 000 enfants migrants ont disparu en deux ans en Europe (source agence policière Europol), que leur parcours migratoire s'est déroulé dans des conditions inhumaines, avec tous les traumatismes que cela génère (nous sommes bien placés en protection de l'enfance pour comprendre cela), il est inimaginable de ne pas accueillir ces enfants qui arrivent dans nos services de protection de l'enfance dans des conditions d'accueil **dignes!!!**

Nous interpellons les élus et les appelons à se poser les bonnes questions lors du vote des budgets alloués aux services des mineurs non accompagnés!!!

**"Les mêmes droits pour tous les enfants accueillis au REMM"**

**"Les missions de services publique de protection de l'enfance sont universelles"**

